



Achat appartement , peur de l'arnaque

Par **angelo06**, le **05/04/2012** à **13:25**

Bonjour,

Je voudrai acheter un appartement avec un garage a une femme que je connais un peu depuis 2 ans.

je ne sais pas si il est vraiment a elle ou as son fils handicapé qui vie a 800 km d'ici pour raison de santé.

on as negocier le prix a 120 000 euro et signé le compromis chez le notaire.

Il y'as 2 jours elle vient me voir pour anuler la vente comme quoi ce n'est pas pour raison financier mais humain , que son fils est obliger d'avoir un patrimoine jusqu'en 2014 mais sans savoir pourquoi.

Le lendemain elle vient me voir pour me dire qu'on retire le garage du compromis de vente sans toucher au prix mais que je puisse occuper le garage pendent les 2 ans et apres elle me fais une donation devant notaire en payant les frai en plus.

elle veux me faire un papier comme quoi elle s'engage a me donner le garage dans 2 ans .

Le compromis et a son nom alors qu elle dis que l'appart est au fils et elle veux que la promesse de donation soit son fils qui me la donne.

Elle insiste qu'elle est de bonne foie mais par prudence qu'elle veuille m'arnaquer je prefere demander vos conseils.

est-ce legale et est-ce que ce papier et valable? merci beaucoup pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **05/04/2012** à **13:36**

bonjour, prenez un notaire différent de celui de la vendeuse, il pourra ainsi mieux défendre vos intérêts. C'est au notaire de vérifier à qui appartient l'appartement. Prenez la précaution de tot faire inscrire vos accord dans l'acte de vente avec des indemnités pour tout retard ou

changement de situation. contentez vous de signer l'acte de vente avec la personne qui vend et la répartition entre eux n'a strictement rien à voir avec vous, n'accepte pas de vous trouver entre eux. pensez à demander à visiter le bien (et tout le bien) la veille de la vente afin d'être sur qu'il est encore dans l'état que vous l'avez vu. Prenez votre temps de bien mettre les choses au point avant de signer définitivement et surtout faites tout noter, cordialement

Par **angelo06**, le **05/04/2012 à 13:40**

merci beaucoup mais le notaire est déjà choisi étant donné qu'on a signé le compromis de vente.

à mon avis elle a peur que son fils qui est handicapé perde ces droits s'il se sépare du bien avant 2014. c'est pour ça qu'elle ne veut pas mettre le garage devant notaire

Par **cocotte1003**, le **05/04/2012 à 13:44**

et alors vous pouvez toujours prendre votre propre notaire et ils se partageront les frais de vente, le votre se rendra chez le précédent notaire le jour de la signature avec vous. Ce n'est pas votre problème, pour le moment, les droits de son fils elle vend ou elle ne vend pas, ne rentrez pas dans ses histoires qui risquent fort de vous attirer des ennuis, cordialement

Par **angelo06**, le **05/04/2012 à 13:59**

c'est ce que tout le monde me dit de ne pas rentrer dans son jeu. merci beaucoup